

2012_B105

OBJET : Interventions économiques - Attribution d'une aide financière dans le cadre du dispositif de minimis aux entreprises lauréates du concours "Créer en Pays d'Aix"

Le 5 avril 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyrichard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 mars 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLÉ Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil, donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde

Madame Catherine RIVET-JOLIN donne lecture du rapport ci-joint.

06_2_04

BUREAU DU 5 AVRIL 2012

Rapporteur : Roger PELLEC

Thématique : Développement Economique et Emploi - Interventions Economiques.

Objet : Attribution d'une aide financière dans le cadre du dispositif de minimis aux entreprises lauréates du concours « Créer en Pays d'Aix ».

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Par délibération du Bureau communautaire du 1^{er} avril 2011, la Communauté du Pays d'Aix a validé le principe d'une participation financière à la 1^{ère} édition du concours organisé par le gérant des pépinières et de l'Hôtel technologique, « Créer en Pays d'Aix ».

Ce rapport présente les 4 lauréats récompensés par des prix, qui se traduisent notamment par une remise sur loyers, pour un montant total de 20 000 €.

Le concours « Créer en Pays d'Aix » a pour objectif de promouvoir les deux pépinières innovantes de la CPA à Pertuis et Meyreuil, présentant ainsi ses équipements d'hébergement et d'accompagnement à la création et au développement d'entreprises innovantes -Hôtel technologique compris ; il a également pour objectif de soutenir le développement des filières économiques, atouts du territoire (microélectronique, informatique, ingénierie des énergies renouvelables, ...).

Bien entendu cet événement doit également, et surtout, favoriser l'arrivée de nouveaux projets innovants de qualité sur le territoire.

Sur le plan légal et réglementaire, le dispositif de minimis autorise les collectivités locales à attribuer une aide financière à une entreprise dès lors que le montant total de ces aides ne dépassent pas 200 000 € sur trois ans pour chaque entreprise, afin de ne pas fausser la concurrence.

Eu égard à ce dispositif, il a été proposé que le concours dote les 5 premiers lauréats de prix d'une valeur globale de 41 000 €, dont 20 000 € financés par la Communauté du Pays d'Aix sous forme de remise sur loyers, et le complément valorisé par des acteurs économiques locaux, soit :

- un kit de communication de l'entreprise e-labo,
- des conseils de marketing de CAP Clients,
- des conseils de communication du cabinet Procom Europ,
- un soutien juridique du cabinet TAJ,
- des conseils en stratégie de l'innovation et de business model du cabinet Merkapt,
- un soutien en intelligence économique du gérant et organisateur du concours Inno-TSD, société d'accompagnement à l'innovation basée à Sophia Antipolis.

Lancé le 2 septembre dernier, lors de l'inauguration de la zone d'activités du Carreau de la Mine, la remise des prix s'est déroulée le 16 février à 18h30 dans les locaux de la pépinière de Meyreuil, après que les jurys, composés pour l'essentiel des membres des comités d'agrément de chaque pépinière, se soient réunis durant l'après-midi.

Par ailleurs, les deux jurys se sont prononcés favorablement pour un hébergement de l'ensemble des autres créateurs d'entreprises innovantes présélectionnés, seul un dossier demandant un complément d'informations.

En conséquence, voici comment l'aide financière de la CPA est envisagée auprès des 4 premiers projets d'entreprises récompensés, sachant que cette aide est répartie de façon égale pour les entreprises ainsi autorisées à être hébergées dans chacune des deux pépinières :

<i>Entreprises</i>	<i>Pépinière de Pertuis</i>	<i>Pépinière de Meyreuil</i>
Hélio Pur Technologies Etude, ingénierie, service proposant des solutions de gestion d'eau douce de qualité supérieure, basée sur technologie solaire.	1 ^{er} prix – Pertuis – 6 000 € remise sur loyer et forfait accompagnement	
I3S Solutions anti-errance Destiné aux pensionnaires de maisons médicalisées atteints notamment de la maladie d'Alzheimer, technologie de RFID.		1 ^{er} prix – Meyreuil 6000 € remise sur loyer et forfait accompagnement
Abyss Cad Logiciel de simulation de câbles de télécommunication en mer profonde.	2 ^{ème} prix – Pertuis 4 000 € remise sur loyer et forfait accompagnement	
Mon Vigneron e-commerce mutualisé multilingue dédié aux professionnels du vin et à l'oenotourisme au niveau national.		2 ^{ème} prix – Meyreuil 4 000 € remise sur loyer et forfait accompagnement.

Conformément au règlement du concours, le 5^{ème} prix n'a pas de contribution financière de la CPA ; il s'agit du projet d'entreprise innovante Cytoplat, permettant d'analyser la toxicité de divers produits, molécules pharmaceutiques ou polluants, par la création d'une plate-forme de tests qui s'installera dans les locaux de la pépinière d'entreprises de Meyreuil.

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1511-1 à L 1511 -5 ;

VU le règlement d'exemption n°1998/2006 du 15 décembre 2006 de la Commission européenne relatif aux aides de minimis ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment celle d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n°2011_B109 du Bureau Communautaire du 1^{er} avril 2011 validant le principe d'une participation financière de la CPA dans le cadre du concours « Créer en pays d'Aix » ;

VU l'avis de la Commission économique en date du 22 mars 2012 ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le soutien financier aux quatre premiers projets d'entreprises innovantes selon la répartition ci-dessus, sous la forme d'une remise sur loyers d'un montant global de 20 000 €,
- **AUTORISER** Madame le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Interventions économiques - Attribution d'une aide financière dans le cadre du dispositif de minimis aux entreprises lauréates du concours "Créer en Pays d'Aix"

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



12 AVR. 2012